



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

23 juin 2026

Date d'affichage :

23 juin 2026

Objet

N° 26.06.30 – 062

Demande d'aide départementale :

« aide à la programmation
annuelle des animations des
bibliothèques »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Michel CASTETS, Patrick BEDAT, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absents : Jimmy BAMBOUCHE, Frédérique CHARPENEL.

Procurations : Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Philippe SAINT-MARTIN – Frédérique CHARPENEL donne procuration à Delphine ALLEGRE.

Secrétaire de séance : Florian DEYGAS.

La Médiathèque Départementale des Landes accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur programmation culturelle en proposant une aide financière dédiée aux animations des bibliothèques et médiathèques « aide à la programmation annuelle des animations des bibliothèques ». Cette subvention peut atteindre 40 % du montant global des dépenses éligibles, dans la limite de 5 000 €. Les projets présentés doivent toutefois laisser à la charge de la collectivité un montant minimum de 1 000 €.

Le programme d'action culturelle de la médiathèque s'inscrit dans le cadre du projet de lecture publique de la commune, qui définit les orientations stratégiques de l'établissement. Sa conception repose sur une articulation entre l'actualité culturelle nationale, la vie culturelle locale et la programmation de la salle de spectacles de Soustons, afin de proposer une offre cohérente et complémentaire à destination des habitants.

Une attention particulière est portée aux publics jeunes et adolescents, dont la fréquentation de la médiathèque est en constante progression. La programmation vise ainsi à répondre à leurs attentes tout en favorisant l'accès à la culture pour tous.

Par ailleurs, la médiathèque développe de nombreuses actions partenariales avec les structures associatives, éducatives, sociales du territoire. Ces collaborations permettent de toucher des publics parfois éloignés de l'offre culturelle et de favoriser leur découverte des services et ressources proposés par l'établissement.

Les thématiques qui constituent les axes forts du projet de la médiathèque, notamment les arts et le numérique, sont déclinées tout au long de l'année à travers des animations, ateliers, rencontres et expositions. Soucieuse des enjeux liés à la transition écologique, la médiathèque privilégie également des interventions de proximité et des projets intégrant une démarche de développement durable.

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 040-214003105-20260706-DELIB26_062-DE



L'ensemble de cette programmation s'inscrit dans une réflexion globale sur la place de la médiathèque au sein du territoire et sur la qualité du service rendu à la population. Elle poursuit notamment les objectifs suivants :

- conforter la médiathèque comme un lieu de découverte culturelle et d'accès à la connaissance ;
- renforcer son rôle de lieu de rencontre, d'échange et de convivialité ;
- favoriser l'accès de tous les publics à la culture ;
- développer des partenariats permettant de diversifier les propositions et d'adapter les actions aux besoins du territoire.

L'obtention d'une aide financière du Département des Landes contribuerait à soutenir et à renforcer cette ambition culturelle portée par la commune en faveur de la lecture publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département des Landes pour le programme d'animations de la médiathèque ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Secrétaire

Florian DEYGAS

Soustons, le 1^{er} juillet 2026,

Monsieur le Maire,

Philippe SAINT-MARTIN

